

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que lors de la séance ordinaire du 9 avril 2024, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 1008-00-43

« Règlement modifiant le règlement numéro 1008-00 tel qu'amendé, concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique »

- | | |
|----------------------------------|--------------|
| ▪ Avis de motion : | 12 mars 2024 |
| ▪ Dépôt du projet de règlement : | 12 mars 2024 |
| ▪ Adoption du règlement : | 9 avril 2024 |

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site Web de la Ville dans la section *Avis publics* ou en faisant une demande aux Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca.

Donné à Sainte-Catherine, ce 10 avril 2024



Audrey-Maude Parisien, notaire
Directrice des Services juridiques et greffière